

**AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

**MODIFICATION DE LA DATE
D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Marie-Pier Martel, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines ;

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, prenez avis que lors de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2025, le conseil municipal a adopté le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2026.

QUE conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec, prenez également avis que la séance ordinaire du conseil prévue le lundi 6 juillet 2026, à 19 h 30, sera déplacée au jeudi, 2 juillet 2026.

DONNÉ À SAINT-EDMOND-LES-PLAINES, CE 17^e JOUR DU MOIS DE JUIN 2026.



Marie-Pier Martel
Directrice générale et greffière-trésorière

